

CÉREGMIA : « OÙ SONT LES PREUVES ? DONNEZ-LES NOUS »

Pierre-Marcel DIAZ

IN POLITIQUES-PUBLIQUES MARTINIQUE

<http://politiques-publiques.com/martinique/ceregmia-les-preuves-donnez-les/>

20 JUIN 2015 A 09H11



Tribune – Pierre-Marcel Diaz - Je n'ai pas pour habitude de mettre ma main au feu pour des situations que je ne maîtrise pas. Pour cette raison, j'aimerais avoir, si possible, une explication sur cette affaire du Céregmia, surtout de la part de toutes ces personnes qui crient haut et fort que les deux professeurs incriminés ont détourné une somme de près de dix millions d'euros dans la caisse de ce centre d'études et de recherches.

Comme tout un chacun, j'ai lu les informations données par l'avocat Philippe Edmond Mariette dans les médias. J'ai confiance dans cet ardent plaidoyer de la justice lorsqu'il explicite le fonctionnement rationnel, administratif et financier de l'université. Que celle-ci soit Antilles Guyane ou bien Université des Antilles, il n'existe qu'un seul compte en banque. En conséquence, le Céregmia qui n'est qu'un laboratoire parmi tant d'autres, ne possède ni de compte en banque, encore moins de chéquier ni de carte de retrait. Que les vociférateurs qui accusent les deux professeurs d'avoir détourné près de dix millions d'euros des caisses d'un laboratoire qui n'est pas une entité en soi, nous communiquent les informations destinées à étayer leurs accusations. Le bouche à oreille effectue son travail diffamatoire contre les deux professeurs en les accusant du détournement des fonds.

Selon les informations révélées par l'avocat, les finances de l'université sont tenues et gérées en matière de fonctionnement, des investissements, des recettes, et des dépenses par la direction des affaires financières de l'université domiciliée à Fouillole en Guadeloupe. A ses côtés, un agent comptable public, haut fonctionnaire détaché, est nommé sous la double signature du ministre des finances et de l'enseignement supérieur. Toute demande, tout projet et toute dépense doit avoir l'autorisation et la signature du président de l'université et de l'agent comptable public. Tout paiement à l'université passe par le filtre du président et de l'agent comptable public. Comme le disent les personnes qui croient détenir la vérité, qu'elles nous expliquent par quel moyen les deux professeurs ont pu détourner cette somme sans la complicité de ces personnes dépositaires de la signature. Ces mêmes personnes, puisqu'elles en sont convaincues qu'il y a malversation, doivent savoir sur quel compte et aussi connaître la domiciliation de l'organisme bancaire qui a reçu les fonds soi-disant détournés.

Lorsque l'on connaît la capacité d'investigation de la police et de la justice française, que ces personnes qui réclament la tête des professeurs nous expliquent la raison pour laquelle la justice, la police ainsi que le SRPJ n'ont pas inquiété ces deux professeurs. Il n'y a pas de mise en examen, pas de garde à vue, et pas un seul jour de prison. Aujourd'hui, les parlementaires, les ministres, le patron du FMI, et même le président de la république sont entendus par un juge en cas de malversation avérée. Pourquoi deux simples fonctionnaires de l'enseignement supérieur auraient-ils des passe-droits. Pourquoi deux nègres jouiraient-ils de leur liberté s'ils avaient commis un aussi énorme détournement ?

Comme tout un chacun ici, j'entends, je vois des accusateurs à tout vent de ces dirigeants, vociférer à gorge déployée. Puisque ces justiciers pensent détenir des éléments, alors qu'ils fournissent les preuves qui permettent de les incriminer, qu'ils communiquent leurs informations à monsieur tout le monde.

Ces personnes vont jusqu'à dire que l'Europe a débloqué des fonds pour le Céregmia dont on ne trouve aucune trace. Si c'est vrai, ces fonds auraient dû être versés sur le compte de l'université qui en aurait fait la demande en présentant un dossier signé de la main du président. Le Céregmia n'ayant pas de compte en banque, les fonds européens par le biais du comité de programmation et de suivi, constitué du préfet, du président du conseil général, du président de la région et du comité de suivi des fonds européens, ne pourraient qu'accréditer le compte de l'université. J'entends dire que le Céregmia a fait des demandes de subventions. Comment est-ce possible puisque ce laboratoire n'est pas habilité à envoyer un dossier, car il n'a pas de raison sociale. Si d'aventure il y avait un détournement, ce serait avec la complicité des personnes dépositaires de la signature.

L'avocat explique qu'il n'y a pas de détournement mais plutôt d'un recouvrement non perçu. Dans la mesure où il dit vrai, et je ne mets pas en doute la véracité de ses explications sur le fonctionnement administratif et financier de l'université, cela signifierait que la gestion financière est douteuse.

Dans tout budget voté, lorsque des subventions sont demandées et qu'elles n'ont pas été recouvrées, il y a un manque lors du vote administratif. Les recettes dues, il faut aller les chercher si on est en capacité de les réaliser.

En conséquence, les personnes qui crient au voleur, dans la mesure où elles possèdent des informations qu'elles croient irréfutables, qu'elles nous en fassent part. Il est très facile de semer l'opprobre sans preuve. Notre peuple aimant les cancons, il suffit de faire courir un bruit et « on jette l'honneur des gens aux chiens ! » ! dit le Président Mitterrand. Une seule personne crie qu'il y aura grève et les stations services sont prises d'assaut.

De grâce, vous les accusateurs, à tort ou à raison, éclairez-nous ; éclairez-nous ! Si vous détenez des éléments, sortez-les, sinon... taisez-vous !

Pierre Marcel Diaz